



AVIS DE MISE EN LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Par délibération du conseil municipal en date du **02 octobre 2026**, la commune de **Landroff** propose à la location trois parcelles du domaine privé de la commune.

1. Désignation des biens

- Parcelle cadastrée section 9 n°20, d'une superficie de 14 463 m².
- Parcelle cadastrée section 8 n°9, d'une superficie de 402 m² sur le ban de la commune d'Eincheville.
- Parcelle cadastrée section 8 n°38, d'une superficie de 3 871 m².

2. Modalités du bail

Selon la qualité du preneur et l'usage prévu des terrains :

- **Bail rural** : soumis au statut du fermage (exploitant agricole à titre professionnel).
- **Bail de droit commun** : pour tout autre usage autorisé ou particulier (entretien, loisir, usage non agricole professionnel).
- **Montant du loyer** : Déterminé selon le barème départemental du fermage en vigueur pour les baux ruraux.
- **Durée du bail** : 9 ans pour un bail rural / 1 ans pour un bail civil

3. Modalités de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier de candidature en mairie ou par courriel à l'adresse mairie@landroff.fr au plus tard le 10 novembre à 19h00.

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de demande précisant le ou les parcelles souhaitées et le projet d'usage.
- Une pièce d'identité du demandeur.
- Justificatif de domicile.
- Pour les candidats à un bail rural : un justificatif de la qualité d'exploitant agricole (attestation MSA, arrêté d'exploiter, etc.).

4. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat de mairie :

- **Téléphone** : 03.87.86.21.39 ou 07.46.18.06.08
- **Courriel** : mairie@landroff.fr
- **Horaires d'ouverture** : mardi de 17h à 19h, mercredi de 10h à 12h ou jeudi de 14h à 16h

Fait à Landroff le 12 octobre 2026



La Maire
Christine EYERMANN